

#### A.5. Bureau Gestion des Crédits

En collaboration avec les services concernés, ce service est chargé d'honorer les engagements pris envers tous les fournisseurs pour que le Ministère ne soit pris à partie par ses créanciers.

Vu les factures qui pleuvent ces derniers temps, le Ministre a demandé au nouveau Gestionnaire de vérifier l'exactitude du point onze dans le document de remise et reprise qui stipule que "Pas de litiges et factures impayées connues à la Gestion des Crédits". Pour ce cas particulier, le Ministre a suggéré une méthode de travail à adopter à savoir : prévoir un registre pour les fournisseurs et relever les factures sans Bons de Commande établis ou sans visa du Département des Finances.

Pour la suite, il a souhaité que cette situation ne se renouvelle plus et demandé qu'on fasse des commandes et des engagements des dépenses à temps pour faciliter la tâche au Département des Finances qui débloque les crédits.

Le Ministre a enfin rappelé les problèmes spécifiques au service de la Gestion des Crédits et qui doivent être résolus dans les meilleurs délais.

1. Contrôler et acquitter les factures impayées sur les indemnités de mission à l'intérieur du pays.
2. Relever les factures impayées sur le téléphone et les communiqués de presse. Examiner les possibilités d'éviter le dépassement des crédits sur ces articles.
3. Déclasser tous les véhicules irréparables qui occupent inutilement les cours de parking encore trop étroites pour contenir tout le charroi.
4. Faire enregistrer et repeindre "en civil" les véhicules militaires légués par le Ministère de la Défense Nationale.
5. Veiller au charroi : une partie doit être gardée en réserve pour gagner sur les dépenses pour son entretien et sa consommation de carburant.
6. Répartir les véhicules dans les 4 grands services.

L'entretien des véhicules et leur consommation de carburant, l'affectation d'un seul Chauffeur en permanence à son véhicule, le système de décentralisation à maintenir; toutes ces raisons imposent une répartition équitable et rationnelle des véhicules. Les Directeurs Généraux, le Directeur de la Planification, Evaluation et Inspection de Projets, et le Gestionnaire devront se concerter pour régler cette répartition.



Les intervenants lui ont fait remarquer que la politique de formation et d'encadrement telle qu'elle a été expliquée à plusieurs reprises était compréhensible. Et s'il ne saisit pas encore bien, il est à espérer que l'étude par le BUNEP des Chantiers des Jeunes pourra l'aider à comprendre.

C. Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes

Les Services de la Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes sont chargés d'examiner tous les problèmes soumis par les Coopératives existantes et les associations naissantes. Elles ont besoin de leur assistance. La formation et l'encadrement de leurs membres, de leurs gérants et de leurs représentants s'avèrent encore indispensables. Les engagements pris envers elles lors des visites du Ministre devront être honorés.

Les organismes amis comme le PNUD, et l'USAID sont bien disposés à aider ces Coopératives et ces associations. Il faut maintenir les contacts avec ces organismes et bien gérer les fonds qu'ils mettent à la disposition de notre Département. De même il faut approcher d'autres organismes en vue du démarrage d'autres projets. Pour cela, il faudra bien étudier ces projets et introduire à temps les documents de demande de financement. A force d'insister avec des documents sérieux, les projets auront la chance d'être retenus.

En collaboration avec les services de la Direction Générale de la Jeunesse, la Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes doit préparer les rapports sur les visites du Ministre dans les Préfectures. Ces rapports seront rédigés en KINYARWANDA. Ceux qui le sont déjà en français devront être traduits à l'intention des services Préfectoraux et Communaux.

La Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes préparera aussi un rapport synthétique, rédigé en français, à présenter au Président de la République. Dans ce rapport, il faudra y rappeler la politique menée en matière de la Jeunesse et des Coopératives et insister sur l'esprit de concertation qui a guidé les débats.



En marge de l'ordre du jour de la réunion, le Ministre a informé les Chefs de Service de la teneur de la lettre du Secrétaire Général du MRND relative à l'étude du Projet de mise sur pied d'une Organisation Syndicale intégrée au MRND. Les Directeurs Généraux sont chargés de faire procéder à l'élection des agents devant représenter notre Département. Chaque Direction Générale sera représentée par 2 agents sous-statut et 2 agents sous-contrat. Il a en outre demandé aux Chefs de service de veiller à ne pas surcharger les correspondances à traiter avec des annotations supplémentaires qui paraissent très souvent fantaisistes. A fortiori, les annotations du Ministre, du Secrétaire Général ou du Directeur Général sont les seules permises.

Le Ministre a terminé la réunion en rappelant les principes fondamentaux qui doivent guider tout le Ministère.

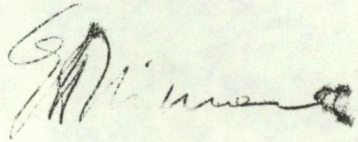
L'initiative visant la bonne marche du service, la confiance et la loyauté, l'esprit d'équipe et de famille, l'esprit de dialogue et la limpidité du travail, la responsabilité engagée au travail.

En concluant, le Ministre a recommandé aux Chefs de Service de traduire ces principes en actes véritablement pour harmoniser toutes les activités du Ministère. Ceci sera possible grâce à de fréquentes réunions de mise au point au niveau de chaque service.

Fait à KIGALI, le 25 Juin 1984

Le Rapporteur:

HATEGEKIMANA Emmanuel  
Responsable du Bureau Relations  
Publiques.-



Le Président de la Réunion :

NDINDILYIMANA Augustin  
Major BEM  
Ministre de la Jeunesse et  
du Mouvement Coopératif.

